

Charte de compétition et les AMHE

Préambule

Depuis plusieurs années se développe à l'international comme sur le territoire français une dynamique de « tournois » qui, de fait, sont des compétitions organisées à l'échelle locale pour un public diversifié. A l'issue de ces « tournois », des prix sont remis, des titres sont décernés et des vainqueurs se démarquent.

Par « compétition », la FFAMHE entend désigner toute situation organisée confrontant des concurrents dans le cadre de règles fixées au préalable. Ces dernières permettent d'évaluer les performances des concurrents et de procéder à un classement, afin de déterminer un ou des vainqueurs. L'autre fonction principale des règlements est de veiller à la sécurité des participants.

La définition de « sport » par le Conseil de l'Europe¹, reprise par le ministère des sports français², est : « on entend par « sport » toute forme d'activités physiques et sportives qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux ». La compétition fait partie du sport mais le sport ne saurait se résumer ni se limiter à la compétition.

Il est possible, aujourd'hui de distinguer au sein de la pratique des AMHE les deux types de compétitions suivantes :

- La compétition fondée sur l'assaut entre plusieurs protagonistes. Il s'agit d'une forme compétitive « moderne » qui se veut être un espace proposé aux concurrents selon des règles variées avec des objectifs divers. Celles-ci sont adaptées au contexte de pratique moderne dans lequel évoluent les pratiquants d'AMHE, en intégrant pleinement les concepts de sécurité ;
- La compétition fondée sur un jugement de compétences dans un domaine particulier. On peut ainsi citer deux exemples de compétitions qui se rencontrent dans différents arts martiaux et sports de combat :
 - L'exemple des compétitions de coupe sur cible inerte ;
 - L'exemple des compétitions de formes techniques codifiées³.

Des compétitions, notamment du premier type, sont attestées historiquement en Europe, c'est le cas dans le Saint-Empire Romain Germanique des écoles d'escrime (*Fechtschulen*), jeux de prix en France et en Flandre pratiqués dans les salles d'armes et à l'extérieur, compétitions en Italie sans être exhaustif. La compréhension de ces formes historiques de compétition est utile pour la poursuite de la reconstitution des pratiques martiales des sociétés et cultures historiques européennes. Elle est basée, comme la pratique quotidienne des AMHE, sur des travaux de recherche et d'expérimentation, et offre une relation permanente avec l'authenticité des pratiques, permettant ainsi un regard sur l'histoire des arts martiaux anciens et de leur pratique originelle. Ces travaux de recherche peuvent fournir des objectifs et des éléments de règles pour les compétitions au sein de la pratique des AMHE.

Ces différences étant clairement établies, le présent document a pour but de définir un cadre pour les activités compétitives au sein de la pratique actuelle des AMHE reconnue et promue par la FFAMHE. La FFAMHE pourra faire évoluer cette position pour s'adapter à l'évolution du contexte national et international.

¹ Conseil de l'Europe, Recommandation n° R (92) 13 REV du Comité des ministres aux états membres sur la Charte européenne du sport révisée (adoptée par le Comité des Ministres le 24 septembre 1992 lors de la 480e réunion des Délégués des Ministres et révisée lors de la 752e réunion le 16 mai 2001).

² Texte repris par le Ministère des sports, il s'agit donc d'une position publique et officielle de la part des autorités responsables. Voir <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sante-bien-etre/>

³ Les kata des arts martiaux japonais sont des exemples de ces mouvements de combats codifiés.

La FFAMHE et la compétition

La FFAMHE rappelle l'article 1 de la Charte Française des AMHE :

*"Article 1, Objectif de pratique : L'objectif de la pratique des AMHE est l'apprentissage et la maîtrise technique d'un ou plusieurs AMHE, dans le cadre d'une activité d'opposition. Ne sont pas considérés comme **finalité** de la pratique des AMHE: la victoire dans le cadre de compétitions sportives, la représentation théâtrale ou artistique."*

La FFAMHE reconnaît que la tenue et l'organisation de compétitions au sein de la pratique des AMHE, avec des simulateurs sécurisés, des protections adaptées et des règles modernes sont des buts légitimes de la part des pratiquants. Par conséquent, la FFAMHE reconnaît la tenue et l'organisation de compétitions, sous réserve des conditions ci-dessous.

Considérant que :

1. Conformément à la Charte Française des AMHE, la pratique des AMHE se base sur une étude de sources historiques.
2. La FFAMHE reconnaît que la compétition moderne est un outil valable pour perfectionner sa maîtrise des AMHE.
3. La FFAMHE reconnaît que deux phénomènes compétitifs coexistent :
 - a. La reconstitution de règles et de structures compétitives inspirées de modèles historiques ;
 - b. La mise en place de compétitions avec des règles modernes.
4. La FFAMHE différencie l'assaut libre, simple ou organisé, de la compétition. Le premier est un exercice libre destiné à tester sa maîtrise dans un cadre d'opposition sans désignation formelle vainqueur/vaincu. Le second s'articule autour d'un classement des protagonistes, en fonction de leurs victoires et de leurs défaites.
5. La FFAMHE, par sa position nationale et par son statut de membre de l'IFHEMA (International Federation of Historical European Martial Arts), est l'interlocuteur naturel pour tout projet relatif à la compétition dans les AMHE.
6. La FFAMHE affirme la nécessité de la présence et de l'action d'un corps arbitral lors de chaque compétition. Elle entend à terme encourager, préparer et soutenir les arbitres.
7. La FFAMHE ne décerne pas de titre de champion de France ni ne sélectionne une équipe de France d'AMHE pour représenter la nation à l'étranger. De manière générale, la FFAMHE n'accorde aucune reconnaissance aux titres décernés par les associations, individus ou groupes organisateurs de compétitions. Les gagnants des tournois mis en place par les associations affiliées ne peuvent s'en prévaloir auprès des partenaires publics et privés de la FFAMHE.

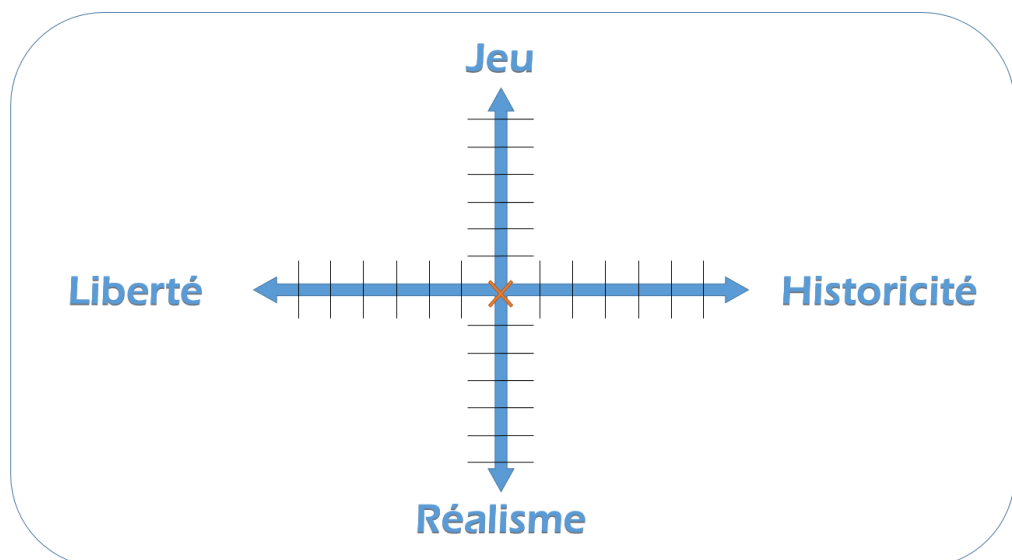
Comment obtenir le soutien de la FFAMHE ?

Les organisateurs désirant obtenir le soutien de la FFAMHE doivent faire parvenir par mail les règles de leur compétition au format numérique à l'adresse mail competition@ffamhe.fr.

Des échanges se dérouleront entre la FFAMHE et les organisateurs de cette compétition. Le déroulement en lui-même d'une compétition pourra faire l'objet d'échanges et éventuellement d'un avis. Le but étant que les compétitions s'améliorent d'année en année.

A l'issue de ces échanges, la FFAMHE exprimera un avis argumenté sur la compétition. Cet avis peut aller d'un refus à un soutien total en fonction du respect des critères ci-dessous. La prise en compte des remarques émises par la FFAMHE aura un impact positif sur l'avis exprimé. En cas de désaccord au sein de la FFAMHE sur l'avis à exprimer, un vote pourra être mis en œuvre pour déterminer l'avis final. En cas d'égalité lors de ce vote, l'avis le plus négatif sera sélectionné.

- a. Les simulateurs utilisés devront être des reproductions d'armes historiques neutralisées.
- b. L'organisation appliquera à minima les consignes de sécurité de la FFAMHE.
- c. Les règlements devront expressément être communiqués à la FFAMHE avant tout soutien et après toutes modifications précédent ladite compétition.
- d. Les règlements devront systématiquement encourager une pratique basée sur l'étude de sources historiques.
- e. En préambule, les organisateurs devront exposer clairement l'objectif de la compétition et la philosophie ayant mené à l'élaboration de son règlement.
- f. Le préambule devra être suivi d'une auto-classification de la compétition par les organisateurs. Elle s'effectue sur un axe Liberté(0) / Historicité(10) et sur un axe Réalisme(0) / Jeu(10). La commission compétition proposera aussi une évaluation sur ces mêmes axes. Ces deux classifications devront être présentes dans le règlement final. Elles permettront aux participants de mieux appréhender l'esprit du tournoi.



L'axe Liberté/Historicité

Liberté : Une note de 0 exprime que tous les gestes et technique employés sont libres et ne subissent pas de contrôle, ni de bonification historique. La finalité de la démarche est l'efficacité du geste, peu importe les sources. Par exemple : Un sport d'opposition contemporain.

Historicité : Une note de 10 au contraire exprime que tous les gestes et techniques employés doivent avoir une source historique. La finalité de la démarche est la restitution des gestuelles historiques et des tactiques éventuellement associées. Par exemple : un exercice basé sur l'utilisation d'une gestuelle technique attestée par les sources techniques (livres de combat, traités) ou non techniques (judiciaires, littéraires, iconographiques).

L'axe Réalisme/Jeu

Réalisme : Une note de 0 exprime que les touches sont traitées comme si elles pouvaient être létales. La finalité de la démarche est de reconstruire une activité présentée dans une source technique, mais dont la pratique n'est pas nécessairement attestée historiquement parlant (ex : duel judiciaire à l'épée longue) ou impossible à reconstruire intégralement (ex : duel à mort).

Jeu : Une note de 10 exprime que les touches sont traitées comme si elles étaient sans conséquences. La finalité est la reconstitution d'une pratique ludique ou sportive historique attestée (ex : jeu de prix, Fechtschulen, etc.). Le port de protections contemporaines pouvant modifier certains paramètres. L'objectif est de reconstruire un contexte d'opposition et de proposer différents moyens historiques de régler des affrontements.